



Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL

Séance du 20 janvier 2012

Projet de compte-rendu de la réunion

Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire
5 Rue Charles De Gaulle 42021 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. 04 77 43 89 00 - Fax 04 77 43 89 13 - e-mail : siel@siel42.fr - Site : www.siel42.fr

SOMMAIRE

I	ORDRE DU JOUR	Page
1.	Approbation du compte rendu du Comité du 28 novembre 2011_____	03
2.	Synthèse du compte-rendu de la réunion du Bureau du 28 novembre 2011_____	03
3.	Décision modificative n°1/2011 : Budget Principal_____	06
4.	Projets de Budgets Primitifs 2012_____	07
5.	Délégation du Service Public de distribution de chaleur de la commune de Saint-Chamond_____	09
6.	Création d'une Société Publique Locale avec la commune de Firminy_____	09
7.	Réponse à l'appel à projet Programme National « Très Haut Débit »_____	07
II	INFORMATIONS GENERALES	
a)	Lanternes à vapeur de mercure _____	11
b)	Création de l'USéRA_____	11
c)	Compétence optionnelle EPAT : 1 ^{er} bilan_____	11
III.	QUESTIONS DIVERSES	

Le 20 janvier 2012 à 17h, s'est réuni, dans la salle Vincennes, à l'Hippodrome de ST GALMIER, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Fournier, Président du SIEL. M. Rochette, adjoint à la mairie de St-Galmier présente les excuses de M. le Maire, M. Charbonnier qui est retenu par ses obligations professionnelles et rejoindra le comité en fin de séance. M. Fournier accueille l'assemblée et constate que la majorité des Membres est présente. Avec l'assentiment des membres de l'assemblée, Monsieur Mottet délégué de la commune de St-Alban les Eaux est désigné secrétaire de séance. M. le Président fait un rappel de l'ordre du jour, conforme à celui joint au dossier d'information.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 28 NOVEMBRE 2011

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical du 28 novembre 2011 à l'approbation des membres, il précise qu'il a été adressé aux délégués le 4 janvier 2012 avec le dossier du présent comité.

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité le compte rendu de l'assemblée syndicale du 28 novembre 2011.

2 – SYNTHÈSE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2011

Monsieur le Président demande à Mme Makareinis, Directeur Général du SIEL, d'exposer une synthèse du compte-rendu de la réunion du Bureau intervenue depuis le précédent Comité. Un diaporama est présenté à l'assemblée qui résume l'ensemble des opérations décrites dans le dossier remis aux membres du Comité.

A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS

a) Travaux programmés – Bureau du 28 novembre 2011

(pour un montant total HT de 3 704 806 euros dont 2 368 419 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions		
Total	1 874 082	1 566 034
Eclairage public		
Total	705 222	263 694
Dissimulation des réseaux		
Total	1 120 702	538 691
Energie		
Total	4 800	0
TOTAL GENERAL	3 704 806	2 368 419

• Desserte des « écarts » (bureau du 28 novembre 2011)

Il est rappelé que le Bureau du SIEL s'est prononcé, dans les années 2000, sur la desserte des écarts, en imposant des conditions : le bâtiment desservi doit être construit depuis plus de 20 ans, l'occupant doit être propriétaire depuis 10 ans, le bien doit être sa résidence principale. Ainsi, le SIEL apportait alors de 30 à 50 % d'aide financière.

Avec l'évolution du financement des raccordements électriques à la charge de la commune en charge de l'urbanisme et non plus du pétitionnaire, les membres du Bureau ont décidé à l'unanimité de ne plus apporter d'aide financière à la desserte de ces écarts.

• Dissimulation des réseaux et village de caractère : commune de Malleval et Montarcher (bureau du 28 novembre 2011)

Il est indiqué que lors du Bureau du 19 octobre 2009, il a été décidé d'apporter, après étude et avis au cas par cas, une aide supplémentaire aux communes retenues dans le dispositif « villages de caractère » pour leurs travaux de dissimulation (50 % en rural, 25 % en urbain). Dans ce cadre, il est proposé d'apporter une aide similaire pour des travaux :

- de mise en valeur par la lumière de l'église de Malleval. Ce programme travaux s'élève de 36 700 € HT avec une participation communale prévisionnelle de 20 000 €, qui sera réduite à 10 000 €. De même, il est proposé
- pour la mise en valeur de l'église de Montarcher. Le montant de ces travaux s'élève à 46 499.00 € HT avec une participation communale prévisionnelle de 24 645.00€, qui sera réduite à 12 322.50 €.

Les membres du Bureau ont décidé à l'unanimité d'apporter, pour la mise en valeur de l'église de Malleval une aide supplémentaire de 50 % sur sa participation, soit 10 000 €, et pour Montarcher, une réduction du montant de la participation de la commune à hauteur de 50 %, soit 12 322.50 €.

b) Actions en partenariat

• Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de l'éco-quartier « Danton/Evrard » commune de La Talaudière (Bureau du 28 novembre 2011)

La commune de LA TALAUDIÈRE souhaite lancer une consultation, en procédure adaptée. Il s'agit, de travaux de réalisation des réseaux humides et de génie civil des réseaux secs de l'éco-quartier "Danton/Evrard". Le SIEL assurera la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des travaux de génie civil des réseaux de télécommunications et d'éclairage public. Afin d'optimiser la réalisation de ces travaux, il a été convenu de constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération "Saint Etienne Métropole", la commune de LA TALAUDIÈRE et le SIEL. L'adhésion au présent groupement de commandes sera acquise par une délibération de l'assemblée délibérante de chaque membre et par la signature, par chacun d'eux, d'une convention constitutive. La commune de LA TALAUDIÈRE sera le coordonnateur du groupement et sera chargée, à ce titre, d'organiser l'ensemble des opérations de sélection et de notifier le marché. Chacun des membres s'engagera, dans la convention, à signer avec le prestataire retenu, le marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés. Le groupement est constitué pour la durée de la procédure de mise en concurrence. La convention prendra fin à l'issue des opérations d'attribution du marché.

Les membres du Bureau ont approuvé l'adhésion du SIEL audit groupement de commandes, et désigné :

*- un technicien pour participer au comité technique qui analysera les offres,
- un représentant titulaire, M. Mourier et un représentant suppléant M. Chavanne parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat en vue de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement au cas où l'évolution du projet impose la tenue d'une telle commission.*

Ils ont autorisé M. le Président à signer la convention constitutive du groupement ainsi que toutes pièces à intervenir.

B – SERVICE PUBLIC

a) Motion relative au déploiement des compteurs Linky (Bureau du 28 novembre 2011 et présenté au Comité du 28 novembre 2011)

Les membres du Bureau ont adopté à l'unanimité le principe d'une motion relative au déploiement des compteurs Linky et autorisé M. le Président à présenter cette motion lors de l'Assemblée Générale du Comité Syndical du 28 novembre 2011.

C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Modification des statuts (Bureau du 28 novembre 2011 et présenté au Comité du 28 novembre 2011)

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité le principe de cette modification, qui sera soumise au vote du Comité syndical.

b) Adhésion de la Communauté de Communes de « Forez en Lyonnais » (bureau du 28 novembre 2011 et présenté au Comité du 28 novembre 2011)

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité la proposition d'adhésion de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais, qui sera soumise au vote du Comité.

• Bureau

a) Commission d'Appel d'Offres (Bureau du 28 novembre 2011)

Il est indiqué que suite au décès de M. Odin, Vice Président du SIEL et membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, il est envisagé de le remplacer. L'article 22 III, alinéa 3 du Code des Marchés Publics précise que lorsqu'un membre titulaire vient à cesser d'exercer ses fonctions, il est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de la liste. Il est alors titularisé, et son propre remplacement parmi les suppléants est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après lui. M. Chavanne, membre suppléant devient donc membre titulaire de la CAO. Il est donc nécessaire de procéder à une élection pour la désignation du membre suppléant.

Les membres du Bureau ont décidé à l'unanimité de désigner M. Chavanne comme membre titulaire de la CAO et M. Laget comme suppléant.

• Comptabilité – Finances

a) Rapport préparatoire au débat sur les orientations générales du budget 2012 du SIEL (Bureau du 28 novembre 2011 et présenté au Comité du 28 novembre 2011)

Les membres du Bureau ont validé à l'unanimité les orientations 2012 relatives au Budget Principal et aux deux Budgets annexes avant de les soumettre à l'approbation du Comité Syndical lors de sa prochaine réunion

b) Création d'une régie d'avances « installations énergétiques » (bureau du 28 novembre 2011)

Il est rappelé que par délibération du 27 septembre 2010, le président est autorisé à créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du SIEL. Avec la pratique, il est apparu que, lors de leurs interventions sur le terrain, les techniciens du pôle technique « Service Energie » ont parfois besoin de s'approvisionner en petit matériel afin de procéder aux maintenances et réparations adéquates. Ceux-ci doivent donc pouvoir se fournir facilement et sur place en petites fournitures et matériel de faibles valeurs (câbles électriques, fusibles, flexibles, disjoncteurs, etc.). Afin de trouver une solution leur permettant d'être réactifs lors de ces interventions, une régie d'avance doit être créée et offrira une meilleure souplesse de gestion tout en respectant les règles comptables (présentation d'une facture, procédure de paiement par mandat).

Les membres du Bureau ont pris note de cette création de régie d'avance au sein du budget annexe « Installations Énergétiques ».

D – ENERGIES RENOUVELABLES

a) Réseau de chaleur de St Christo en Jarez, nouvel échancier d'étalement des contributions (bureau du 28 novembre)

La commune de Saint Christo en Jarez a adhéré à la compétence optionnelle «production et distribution de chaleur» pour l'installation d'un réseau de chaleur bois énergie pour alimenter des bâtiments communaux et privés. Le réseau de chaleur a été mis en service en septembre 2009 mais la commune n'a pas facturé la chaleur aux abonnés pendant la 1^{ère} saison de chauffe. Afin de ne pas entraîner un déficit excessif du budget «annexe» communal, il est proposé au Bureau de rééchelonner les contributions dues par la commune de Saint Christo en Jarez de la façon suivante : aucun appel de loyer en 2011, augmentation de 1/19^{ème} des contributions de 2012 à 2030, soit pendant les 19 années restantes.

Les membres du Bureau ont accepté à l'unanimité le rééchelonnement des contributions dues au SIEL par la Commune de Saint-Christo en Jarez selon les modalités ci-dessus.

b) Abandon d'Audits Énergétiques Globaux sur les communes de Bard, St-Joseph et St Hilaire sous Charlieu (Bureau du 28 novembre 2011)

Les communes de BARD, SAINT JOSEPH et SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU, par délibérations des 25 novembre 2008, 29 avril 2009 et 12 juin 2009 ont choisi d'adhérer à la compétence optionnelle «Service d'Assistance à la Gestion Énergétique - SAGE». Au début de leur adhésion, il a été jugé opportun de lancer un Audit Énergétique Global sur chacune de ces communes, ce à quoi le Bureau du SIEL a répondu favorablement par délibérations des 19 octobre 2009, 27 septembre 2010 et 4 mai 2009.

Or, les contraintes budgétaires de l'ADEME ont généré de fortes incertitudes sur le financement de ces études, habituellement de 70 %. Aussi, comme pour d'autres communes, la réalisation des Audits a été différée. Désormais, un guichet unique de financement a été mis en place, géré par la Région Rhône-Alpes pour les collectivités, avec un taux de financement de 60 %. Néanmoins, dans l'intervalle de temps, des études internes ont été réalisées par les services du Syndicat, pour les communes de BARD et SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU. Celles-ci se substituent aux AEG initialement prévus. De même, pour la commune de SAINT JOSEPH, le SIEL a en projet une chaufferie bois avec un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments. En conséquence, les projets d'Audits Énergétiques Globaux sur ces 3 communes sont abandonnés. Aucune dépense externe n'a été engagée pour ces dossiers.

Les membres du Bureau ont accepté à l'unanimité l'abandon de ces études.

c) Prise de participations de la SEM « Soleil » dans les sociétés de projets (bureau du 28 novembre 2011 et présenté au Comité du 28 novembre 2011)

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité le principe de prise de participations de la SEM « Soleil » dans les sociétés de projets, qui sera soumis au vote du Comité Syndical.

d) Projet de création d'une SPL pour le réseau de chaleur de Firminy (bureau du 28 novembre 2011)

Le 3 mars 2011, le Bureau a délibéré pour autoriser la poursuite des discussions avec la Ville de Firminy, afin de créer une Société Publique Locale (SPL) pour renouveler et exploiter le réseau de chaleur de la commune. Il donne la parole à M. Chavanne pour présenter ce projet.

L'investissement total nécessaire, pour rénovation du réseau, création d'une chaufferie biomasse, avec reprise de l'actuelle unité de cogénération et achat de chaleur produite à partir de biogaz, issue du Centre technique d'enfouissement de Roche la Molière est de 10 800 000€.

Dans ce projet exemplaire, le SIEL jouerait pleinement son rôle de service technique « énergie ». L'essentiel des apports étant constitués des immobilisations (installations mises à disposition), le capital nécessaire serait de l'ordre de 300 000€, le SIEL étant actionnaire à 30%. L'emprunt déjà souscrit devrait être supporté par la ville de Firminy.

Les membres du Bureau se sont prononcés à la majorité (3 abstentions Mrs Barjon, Essertel, Ribba) sur le projet de création de la SPL avec la Ville de Firminy et ont autorisé la présentation du projet finalisé lors du Comité de Janvier 2012.

e) convention de financement « Maîtrise de l'énergie » (bureau du 28 novembre 2011)

Le Bureau Syndical a mis en place deux dispositifs permettant de financer des travaux de maîtrise de la demande en énergie (MDE) sur le patrimoine des collectivités : réalisation d'une installation photovoltaïque: 40% des bénéfices prévisionnels sur 20 ans, après deux années de fonctionnement et vente de certificats d'économie d'énergie (CEE): 50% du fruit de la vente.

A ce jour, ces deux dispositifs sont opérationnels et peuvent aboutir à la réalisation de travaux. Dans le but de clarifier les modalités d'intervention du Syndicat, ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties, le modèle de convention joint au dossier a été rédigé. Une telle convention serait systématiquement établie pour toute opération financée en partie par le SIEL.

Les membres du Bureau se sont prononcés favorablement à l'unanimité sur le modèle de convention de financement « Maîtrise de l'Energie » et autorisent le Président à signer ces conventions.

e) Adhésion au réseau RURENER (bureau du 28 novembre 2011)

Le réseau RURENER permet d'aider les communes rurales dans leur démarche de réduction des dépenses d'énergie en facilitant la mise en place d'une politique intégrée de l'énergie par le partage d'outils, de méthodes et l'échange d'expérience à l'échelle européenne. Ce réseau permet la mise en œuvre des mesures de réduction des dépenses d'énergie. Pour cela, il est nécessaire d'établir un diagnostic, de mettre en place un comité de pilotage et de définir un programme d'action.

Les membres du Bureau se sont prononcés à l'unanimité sur l'adhésion au réseau RURENER et ont autorisé M. le Président à signer la charte du réseau.

E – NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées au bureau.

Bureau du 28 novembre 2011

- Présentation des résultats du Contrôle de Concession pour l'année 2010
- Renouvellement des lanternes aux vapeurs de mercure
- Fourreaux Très Haut Débit et Syndicat des eaux et assainissement
- Auto-partage
- Assises Nationales de l'Energie
- Turbinage sur adduction d'eau potable barrage du Cotatay, le Chambon Feugerolles

M Fournier donne la parole aux délégués pour d'éventuelles remarques. Aucune n'est formulée.

Le Comité prend acte des décisions prises lors de la réunion du Bureau du 28 novembre 2011.

3 – DECISION MODIFICATIVE N°1/2011 : BUDGET PRINCIPAL

M. Le Président informe que cette décision modificative a pour objet de ré imputer certaines dépenses et recettes, sans modification de l'économie générale du budget. Il donne la parole à M. Laget, membre du Bureau, chargé des Finances. Celui-ci indique que dans le cadre de la gestion des lignes de trésorerie, les baisses de plafond ont été effectuées par opérations réelles. Suite à une réunion avec la Trésorerie Municipale, il nous est conseillé de réaliser ces écritures sur des chapitres d'ordre. En conséquence, il convient de ré imputer les prévisions sur le chapitre 041 en dépense et en recette.

Il est donc proposé d'inscrire les écritures suivantes dans le cadre de cette décision modificative.

Section d'investissement :

<u>Dépenses :</u>	
041 – 16441 Opérations afférentes à l'emprunt	1 440 000.00 €
041 – 16449 Opérations afférentes à option tirage sur ligne de trésorerie	1 250 000.00 €
<u>Recettes :</u>	
041 – 16441 Opérations afférentes à l'emprunt	1 250 000.00 €
041 – 16449 Opérations afférentes à option tirage sur ligne de trésorerie	1 440 000.00 €

Les membres du Comité se prononcent favorablement à l'unanimité sur ce projet de Décision Modificative.

4 –PROJET DE BUDGETS PRIMITIFS 2012

M. Fournier rappelle que les budgets primitifs de 2012 du SIEL se basent sur les orientations budgétaires débattues lors de la séance du Comité du 28 novembre 2011. Il donne la parole à M. Laget pour présenter ces différents projets.

LE BUDGET PRINCIPAL DU SIEL

M. Laget indique que pour chaque section, les inscriptions sont détaillées au niveau de l'article comptable dans le tableau joint en annexe du dossier. Les montants figurant sur ce documents sont, article par article, identiques à ceux inscrits sur la maquette budgétaire officielle.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 21 964 120 €, les points les plus marquants étant détaillés ci-après.

En ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, on peut noter :

- une stagnation des dépenses liées à la compétence optionnelle maintenance de l'éclairage public avec : une hausse des adhésions, une progression du nombre de points lumineux et des consommations, la mise en place des nouvelles modalités de la Taxe sur les Consommations Finales d'Electricité (TCFE ex TLE) depuis janvier 2010,
- une hausse des dépenses liées aux nouveaux emprunts, aux variations de taux des emprunts mobilisés et à des incertitudes sur la liquidité de trésorerie du fait de l'évolution des procédures du FACE ;
- la mise en place des dotations aux amortissements pour un montant prévisionnel de 420 000 € (Chapitre 042).
- Les dépenses de personnel (012) restent stables.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement) est en stagnation par rapport à 2011.

Concernant les recettes de fonctionnement, les principales évolutions intégrées dans le budget prévisionnel 2011 sont les suivantes :

- une inscription de la recette liée aux travaux réalisés en régie pour 1,5 M€ ;
- une baisse des contributions aux travaux des adhérents du fait du transfert d'une partie du montant (-1,3 M€) en section d'investissement (fonds de concours) compensée pour partie par une hausse de cotisations des adhérents en raison notamment des nouvelles adhésions.
- une diminution des recettes R2 (redevance d'investissement) et PCT (Part Couverte pour le Tarif) pour 0.6 M€
- une baisse du montant de la convention SIEL / Conseil Général pour 0.3 M€

2. La section d'investissement

Concernant cette section qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 49 813 631 €, les points marquants en dépenses sont :

- une diminution des engagements de programmation de travaux (24 M€ en 2010 et 20 M€ en 2011) qui pourra se rééquilibrer avec l'arrivée du projet « Très Haut Débit »
- le projet de déménagement du siège avec l'inscription de 2,24 M€ à l'article 2313 (construction du bâtiment) et de 610 000 € en 2111 (achat du terrain) ;
- l'inscription d'une dépense pour la comptabilisation des travaux en régie à l'article 217534 à hauteur de 1,5 M€ ;
- une inscription de 100 000 € de crédits à l'article 261 au titre de l'activité expérimentale de la SPL de Firminy
- une stabilisation du remboursement de l'annuité du capital
- un emprunt de 400 000 € pour l'opération d'hydro électricité à Bourg-Argental
- un emprunt de 2.9 M€ pour le projet « Très Haut Débit »

Pour les recettes et conformément aux orientations budgétaires, le budget primitif 2012 est basé sur :

- une diminution voire une disparition de certaines dotations et subventions (subventions Conseil Général, ADEME...)
- un transfert progressif des contributions des adhérents du fonctionnement sur l'investissement.

Le montant total prévisionnel de la section d'investissement est en hausse de 1,51 M€ avec une hausse des dépenses d'ordre de 2.65 M€ et une baisse des dépenses réelles de 1,14 M€.

3. En conclusion

Le projet de budget 2012 est conforme aux orientations débattues en novembre 2011 avec :

- une diminution du volume de travaux programmés pour les collectivités adhérentes ;
- la prise en compte des dépenses du nouveau siège ;
- l'intégration des dépenses liées aux opérations expérimentales d'hydroélectricité de Bourg Argental et du Chambon Feugerolles ;
- la prise de part (30%) dans le projet de SPL de Firminy.

LE BUDGET ANNEXE « GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE »

M. Laget informe que le budget prévisionnel 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 2 676 500 € HT.

Dépenses de fonctionnement :

- article 60612 « achat d'énergie » : 2 626 500 €
- article 673 : « titres annulés sur exercices antérieurs » : 50 000 €

Recettes de fonctionnement :

- article 70688 : « vente de produit » : 2 626 500 €
- article 773 : « mandats annulés sur exercices antérieurs » : 50 000 €

LE BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS ENERGETIQUES »

M. Laget indique qu'il s'équilibre :

- en fonctionnement en dépenses et en recettes à 1 013 025 € HT,
- en investissement en dépenses et en recettes à 5 412 086 € HT.

Pour chaque section les inscriptions sont détaillées au niveau de l'article comptable dans le tableau joint en annexe du dossier. Les montants figurant sur ce document sont, article par article, identiques à ceux inscrits sur la maquette budgétaire officielle.

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

-les sommes inscrites au chapitre des charges à caractères générales (011) prennent en compte, dans le cadre de l'équilibre réalisable dépenses-recettes, la situation constatée lors de l'année 2011 ainsi que l'évolution des dépenses d'entretien et de maintenance liée aux nouvelles installations.

-le chapitre 012 intègre la quote-part des salaires des agents en charge du suivi des chaufferies.

Recettes de fonctionnement :

-une somme de 450 000 € est inscrite à l'article 7011 (ventes d'électricité liées aux installations photovoltaïques).

-l'enveloppe des contributions des adhérents consécutive au développement et à la mise en service des nouvelles chaufferies se maintient. Les loyers annuels intègrent les frais de maintenance et d'entretien des installations ainsi qu'une part de maîtrise d'œuvre.

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

-Le montant de 275 000 € inscrit au 1687 correspond à la deuxième annuité de remboursement de l'avance de 3M€ versée en 2009 à laquelle s'ajoute la deuxième annuité de l'avance de 2,5 M€ versée en 2010 par le budget principal pour le financement des investissements du budget annexe.

-Les investissements prévisionnels portent sur 4.7 M€ HT principalement pour les projets de chaufferies (2.4 M€) et d'installations photovoltaïques (2.3 M€) ; 40 000 €HT sont prévus pour les études.

Recettes d'investissement :

- Le montant des subventions est évalué à 905 000 € se répartissant entre les trois principaux financeurs des projets d'installations énergétiques que sont l'ADEME, le Conseil Général et le Conseil Régional ;

- Un crédit inscrit au compte 1641 pour 3 958 008 € permet d'équilibrer ce budget.

Mme Riamon, déléguée de la Communauté d'agglomération du Grand Roanne regrette que les tableaux de la dette présentés dans le diaporama en séance n'aient pas été joints au dossier. Elle demande qu'elles sont les perspectives des marchés d'emprunt : elle indique qu'une réflexion est en cours au Grand Lyon pour constituer des groupements afin notamment de pouvoir sécuriser les investissements des collectivités. Elle demande en ce qui concerne l'activité numérique ce que signifie « rééquilibrage des charges » et vers quoi le syndicat s'oriente.

M. Grenier, délégué de Sorbiers demande si la pose des fibres est maintenue

Concernant les questions liées à l'endettement, M. Laget indique que le tableau de la dette figure bien dans la version papier du budget, de plus le tableau présenté en séance sera joint au compte rendu (annexe1). Par ailleurs, et suite à la consultation lancée au printemps dernier, un accord avec la BFT a été négocié pour un nouvel emprunt mobilisable jusqu'à fin 2012. Concernant la structure de la dette, un emprunt « toxique » a déjà fait l'objet d'une adaptation et le Siel s'est associé aux démarches locales. A ce titre une provision de précaution a été constituée. M. Fournier propose de prendre contact avec le Grand Lyon, pour se renseigner sur les groupements de marché d'emprunts.

Concernant le rééquilibrage des activités, M. Laget indique qu'une baisse de l'activité structurelle du syndicat a été constatée. L'ingénierie des projets Très Haut Débit confiée au service EEE, permettra de rééquilibrer cette baisse d'activité. Le syndicat étant propriétaire des réseaux, il semble naturel de se poser en acteur de la fibre, dont le déploiement est compatible avec celle du cuivre, il faudra acquérir le savoir-faire. Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Général, des discussions sont engagées avec France Telecom et Lotim, de manière à ne pas doubler les investissements et travailler en coopération. Dans cet esprit, une opération est en cours avec les communes de St-Romain en Jarez et Valfleury.

Suite à une question de M. Barriquand, délégué de Mably, M. Laget indique que les dépenses concernant les 7 actions pilotes apparaissent au chapitre 23 pour un montant de 2.9 millions euros.

Les membres du Comité approuvent à la majorité (1 vote contre et 3 abstentions) les ouvertures de crédit et l'ensemble du Budget Principal 2012 ainsi proposés.

Les membres du Comité approuvent à la majorité (5 abstentions) les ouvertures de crédit et l'ensemble du Budget Annexe « Groupement d'achat » 2012 ainsi proposés.

Les membres du Comité approuvent à la majorité (3 abstentions) les ouvertures de crédit et l'ensemble du Budget Annexe « Installations Energétiques » 2012 ainsi proposés.

5 – DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

M. Le Président rappelle que la commune de Saint-Chamond a, par délibération du 13 décembre 2010, décidé de transférer la compétence «production et distribution publique de chaleur» au SIEL. Il donne la parole à M. Chavanne, membre du Bureau, en charge des énergies renouvelables. Celui-ci indique que le principe et les modalités de ce transfert de compétence, validés par le Comité du 15 décembre 2003, ont été confirmés lors de la modification des statuts du SIEL du 30 juin 2006. La commune de Saint-Chamond a fait réaliser en 2010 une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un réseau de chaleur. Cette étude a conclu à la faisabilité technico-économique du projet. Les principaux clients non communaux du réseau de chaleur se sont déclarés intéressés par le projet. Le Comité Syndical du SIEL s'est prononcé le 28 janvier 2011 sur la réalisation de cet équipement, et a opté pour le principe d'une délégation de service public de type concessif, qui fait l'objet d'une consultation d'entreprises conformément aux articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le projet consiste à la création d'une chaufferie centrale au bois (5.15 MW) avec appoint gaz (10 MW) permettant l'alimentation de 3 abonnés : l'OPH Gier Pilat (environ 1700 logements), la ville de SAINT CHAMOND (10 bâtiments) et le CONSEIL GENERAL (collège) via un réseau de chaleur d'environ 3,6 km. Les 22 000 MWh de consommation annuelle seront couverts à 92% par le bois énergie. L'investissement global est d'environ 6 Millions d'€. Le Comité Syndical du SIEL s'est prononcé le 28 janvier 2011 sur la réalisation de cet équipement, et a opté pour le principe d'une délégation de service public de type concessif, qui fait l'objet d'une consultation d'entreprises conformément aux articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le projet a reçu un avis favorable de la Commission Consultative de Services Publics, réunie le 14 janvier 2011, ainsi qu'un avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni le 12 janvier 2011. Monsieur Chavanne rappelle les étapes de la procédure :

- Insertion dans trois publications : au J.O.U.E., au Moniteur et au B.O.A.M.P. le 12 juillet 2011.
 - Ouverture des plis, par la Commission de Délégation de Service Public, le 03 octobre 2011.
 - Choix dans un premier temps de deux sociétés candidates puis enregistrement de deux propositions.
- Décision, prise sur proposition de la Commission, réunie le 21 octobre 2011, de poursuivre les discussions avec les sociétés Dalkia et Coriance.

Un rapport, analysant les offres des deux sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société Dalkia, pour un contrat de délégation de service public de distribution de chaleur de 24 ans a été envoyé, avec la convocation au Comité, à chaque délégué. Ceux-ci ont été informés, par le même envoi, qu'ils pouvaient consulter le projet de contrat, et ses annexes, au Siège du Syndicat, aux heures d'ouverture habituelles. Le concessionnaire choisi, était le meilleur sur le volet financier, technique et environnemental.

L'investissement s'élève à 5.95 M€ HT pour 2.6 € desubventions attendues. Le prix de revient moyen de la chaleur s'élèvera à environ 65.66 € TTC/MWh (en fonction des subventions réellement perçues). La mise en service devrait se situer vers octobre 2013.

Il est précisé que le premier exercice est celui courant de la date d'effet au 31 décembre suivant. Il pourra, de ce fait, être d'une durée inférieure à un an.

Suite à une question de M. Barriquand, délégué de Mably, concernant l'approvisionnement en bois, il est indiqué qu'il est prévu au cahier des charges une provenance de 48 kms pour la plateforme bois qui, elle, rayonne sur 60 kms maximum, afin de favoriser l'organisation de la filière. Le syndicat a une certaine expérience de contrôle en matière de DSP réseau de chaleur : en effet, il examine les factures de bois afin de vérifier le respect de ce critère qui concourt à la structuration de la filière bois ligérienne.

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité le contrat de délégation de service public de distribution de chaleur sur la Commune de Saint-Chamond avec la Société DALKIA, pour une durée de vingt quatre (24) ans, prenant effet à compter de l'accomplissement par le Concédant des formalités de publication et de transmission au représentant de l'Etat dans le département, autorisent Monsieur le Président à signer le contrat de délégation et ses annexes, délèguent à Monsieur le Président l'établissement du règlement de service, conjointement avec la Société DALKIA,

6 – CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AVEC LA COMMUNE DE FIRMINY

M. Fournier indique que le Bureau a délibéré le 18 mars 2011, pour poursuivre l'étude du projet de création d'une Société Publique Locale (S.P.L.), avec la ville de Firminy pour rénover le réseau de distribution de chaleur de la commune et implanter une chaufferie bois. Des élus ont été désignés pour échanger avec la commune sur ce projet, à savoir Monsieur CHAVANNE Marc, Vice Président, Messieurs LAGET et MOURIER, membres du Bureau. Il donne la parole à M. Chavanne qui informe que des réunions techniques entre services se sont déroulées principalement à l'automne. Il rappelle qu'une Société Publique Locale est constituée de capitaux 100% publics avec au minimum 2 actionnaires, et une intervention limitée au territoire des adhérents. Il poursuit en indiquant que le Bureau du 28 novembre 2011 a autorisé une prise de participation au capital de la S.P.L. projetée à hauteur de 30 %, soit 90 000 €, sachant que l'essentiel des apports au Capital est constitué des installations. Le syndicat a été également sollicité en appui et expertise technique. Le réseau existant est de 12 kms et représente 5204 logements raccordés.

Le projet qui devrait permettre de rénover, puis exploiter le réseau de chaleur pour 136 abonnés (65 000 MWh/an), présente l'avantage d'associer une cogénération gaz, une chaufferie bois et la récupération de chaleur issue du centre d'enfouissement technique de Roche la Molière. Les simulations financières, effectuées par le cabinet KPMG, démontrent la viabilité du projet. La création devrait intervenir en mars 2012 pour être opérationnelle en août 2012.

Le dossier technique était consultable au siège du SIEL, aux heures habituelles d'ouvertures.

M. Barbier, délégué de Firminy, se félicite que les élus de toute tendance, des 2 collectivités se soient rejoints sur ce projet ce qui est très positif. M. Chavanne précise que l'objectif est d'obtenir le prix le plus intéressant pour l'abonné.

M. Gérard Dumas, délégué de St-André d'Apchon, se déclare satisfait de ce projet, 100% public, ainsi que de l'unanimité des élus. Il souhaiterait qu'il y ait des projets qui redeviennent 100% public.

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité, la prise de participation du SIEL, à hauteur de 30%, soit un montant de 90.000 euros, au capital de la Société Publique Locale créée pour le renouvellement et l'exploitation du réseau de distribution de chaleur de la ville de Firminy et délèguent au Bureau la constitution de la Société.

7 – REPONSE A L'APPEL A PROJET PROGRAMME NATIONAL « TRES HAUT DEBIT »

M. Le Président rappelle que l'Etat a fait du numérique un des 5 axes de son Programme d'Investissements d'Avenir. Il donne la parole à M. Laget, membre du bureau appartenant au groupe de travail sur le Très Haut Débit, pour présenter ce dossier. Celui-ci indique qu'au sein de ce programme, l'Etat consacre 4,25 milliards d'euros au développement de l'économie numérique à travers un fonds spécial, le Fonds national pour la Société Numérique (FSN). L'objectif du FSN est d'accompagner sur une dizaine d'années le développement de l'économie numérique par la mobilisation de moyens à destination des entreprises, des collectivités et des structures de recherche et développement. Ces actions s'inscrivent dans un objectif de couverture en très haut débit de 70% de la population en 2020 et de 100% en 2025. A ce titre, 900 M€ de subventions seront octroyées pour soutenir les projets des collectivités territoriales s'inscrivant en complémentarité des déploiements d'initiative privée, pendant les 5 premières années de déploiement de la fibre. L'appel à ces subventions passe par le dépôt d'un dossier d'intention auprès de la caisse des dépôts. En vue de la rédaction du dossier de réponse, le Conseil Général et le SIEL ont constitué un comité de pilotage pour construire la réponse globale. La première phase de cette réponse a été entamée courant octobre avec un objectif d'un dépôt d'un dossier d'intention par le SIEL à horizon Mars 2012.

Les points clés de ce dossier seront de : montrer la stratégie technique de déploiement (couverture progressive de la desserte, cohérence des interconnexions), démontrer la viabilité financière du projet, intégrer les montages juridiques et de gouvernance du déploiement, les accords avec les opérateurs.

Mme Riamon, déléguée de la Communauté d'agglomération du Grand Roanne se livre à une réflexion quant aux choix qu'on fait d'autres syndicats, par exemple l'Isère, afin d'optimiser de la rentabilité des zones urbaines pour mieux desservir les zones défavorisées. Elle donne une information : la Région prépare pour mars une décision pour ouvrir une ligne de 500 millions d'euros pour accompagner les réponses à l'appel à projet sur Rhône-Alpes.

M. Gérard Dumas, délégué de St-André d'Apchon sait que certains groupes du Conseil Général se sont abstenus et ne sont pas emballés par ce projet. Il trouve que les opérateurs privés sont favorisés par la loi et se précipitent sur ce marché « juteux ». Derrière ce projet, il souhaiterait que l'on explique combien représente en impôts : on finance ces investissements au détriment d'autres. Il constate que le Conseil Général ne remplit plus ses missions premières, en délaissant notamment l'eau, l'assainissement. Pour lui, ce système ne tient pas la route et est à bout de souffle : un jour ou l'autre, on sera obligé de « renationaliser ». S'il y avait eu une entreprise publique digne de ce nom, on n'aurait pas besoin de tous ces montages.

M. Bartholin, membre du bureau, délégué du Conseil Général, est d'accord sur le fond, avec les propos précédents, cependant il note qu'il faut inventer de nouveaux modèles : la péréquation financière permet de rentabiliser ce qui ne l'est pas, une logique de service public reprend donc le dessus. Il constate que le Très Haut Débit, c'est très bien mais il reste à inventer des usages plus intelligents. En fait sur ce projet, la pire des choses serait de ne rien faire : là, on va pouvoir négocier pour aller sur des zones les plus défavorisées.

M. Fournier constate que c'est un dossier essentiel, aussi important que l'électrification rurale, il y a quelques années. Il se réjouit de la nouvelle annoncée par Mme Riamon. Le souci est constant de ne pas délaisser les secteurs ruraux.

M. Laget rejoint les remarques de M. Le Président. Sur la question des usages : ce n'est pas tout d'investir pour amener le Très Haut Débit, mais, il note que le taux de pénétration devrait être plus important en secteur rural. Il indique que sur les zones denses, ce sera un calcul purement économique sur les investissements : reste que sur les immeubles de moins de 12 logements, on ne sait pas comment on va faire, idem pour les lotissements. Après de premières discussions avec France Telecom, un pilote hors zone dense semble possible (ce qui ne l'était pas, 6 mois auparavant). Il précise enfin, que dans le cadre de l'élaboration du SDTAN, tous les scénarios ont été étudiés. Ce travail démontre clairement la possibilité de réaliser une péréquation sur l'ensemble du département. Aussi, compte tenu de la mise en place des zones AMII, il est important d'obtenir des financements dans le cadre du FSN pour faciliter le développement du FttH.

M. Colas, délégué de Civens, demande si le syndicat a pu obtenir le statut d'opérateur. M. Laget répond que le Bureau du syndicat a validé le principe de cette déclaration, principalement pour des raisons techniques, notamment pour avoir accès à des données.

M. Barriquand, délégué suppléant de Mably, demande quel sera le coût pour une famille desservie en secteur AMII ou secteur rural. M. Laget indique que les coûts seront proposés par les opérateurs, ceux-ci reversant au Conseil Général /Siel une redevance pour l'utilisation des fibres dont ces 2 collectivités auront assuré la mise en place.

Suite à une question de M. J-L Gaillard, délégué du syndicat des Eaux de la Bombarde, concernant l'articulation du projet entre le Siel et les collectivités, M. Laget précise que dans un premier temps, le Siel va répondre à l'appel à projets afin de drainer des financements. Ensuite, la mise en œuvre se fera avec les territoires. Certains sont prêts à cofinancer ce qui permettra peut-être de prévoir une programmation. Mais, pour le moment c'est un peu trop tôt. En ce qui concerne les réseaux d'eau, une organisation va être prévue afin d'anticiper les travaux de mise en place des fourreaux, lors des travaux d'investissement de quelque nature que ce soit. De ce fait, Il convient de faire remonter au service EEE, tous les travaux en vue, afin d'équiper en fourreaux.

Les membres du Comité autorisent à la majorité (1 vote contre et 7 abstentions) Monsieur le Président à déposer la réponse à cet appel à projet et délèguent la mise au point du dossier au Bureau.

II INFORMATIONS GENERALES

a) LANTERNES A VAPEUR DE MERCURE

M. Fournier rappelle quelques chiffres : le Siel assure la maintenance de 80 000 points lumineux, donc 21 000 lanternes à vapeur de mercure. Le remplacement de ces lanternes qui devra intervenir avant 2015 (directive européenne EUP 2005/32/EC) est estimé à 22 M€ (1/3 charge Siel, 2/3 charge des collectivités). Une aide nationale via l'Ademe de 22 M€ va être mise en place. Le Siel reste l'interlocuteur des collectivités sur la sollicitation des aides.

Suite à une question de M. Nely, délégué de Pouilly les Nonains, il est indiqué que cette aide ne sera certainement pas rétroactive. Des informations plus pratiques seront disponibles d'ici fin février, via l'ADEME.

Les membres du Comité prennent connaissance de ces informations.

b) CREATION DE USÉRA (UNION DES SYNDICATS D'ENERGIES DE RHONE-ALPES)

M. le Président informe que cette union regroupe 9 syndicats d'énergie avec pour Président M. Jacques Genest (SDE07), pour la période 2012/2013. Elle représente 2 655 communes, 110 000 kms de canalisations électriques, 29 355 kms de canalisations gaz, 300M€ investis. Elle aura une action régionale de contrôle des concessions avec une mutualisation de moyens.

L'Assemblée prend note de la création de cette union de syndicats Rhône-Alpes.

c) COMPETENCE OPTIONNELLE EPAT : 1^{ER} BILAN

M. Fournier rappelle que depuis le 1/01/2011 le Siel assure la compétence « électrification » pour toute les communes, sauf les urbaines. Cela consiste à instruire les autorisations d'urbanisme sur le volet électricité, à aller sur le terrain si nécessaire, à chiffrer les extensions dès le Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB), à traiter les instructions dans le délai imparti et assurer la maîtrise d'ouvrage des raccordements.

La compétence optionnelle EPAT permet pour l'option de base d'assurer une vérification de la proposition technique et financière d'ErDF, pour les communes urbaines et une réponse aux CU et autorisations d'urbanisme pour les autres.

L'option 1 inclue une expertise technique sur les différents réseaux ainsi qu'une assistance administrative pour l'élaboration d'une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) ou un Projet Urbain Partenarial (PUP). Ainsi, cela doit permettre aux communes de réaliser, par anticipation aux instructions d'urbanisme, un aménagement d'ensemble d'une rue, d'un secteur géographique destinée à la construction et éventuellement de répercuter aux futurs pétitionnaires le coût de l'investissement de l'ensemble des travaux nécessaires.

L'opération 2 permet une réflexion, en amont aux instructions d'urbanisme, sur le déploiement, et renforcement des réseaux électriques notamment en vue de la définition du plan de zonage, et notamment vérifier la capacité du réseau à desservir les zones constructibles ou à urbaniser.

Au 1^{er} janvier 2012, l'option de base comptent 90 adhérents (80 rurales, 4 intégrées, 6 urbaines) : 16 ans option, 44 avec les 2 options, 19 avec l'option1 seule, 11 avec l'option 2 seule. Les options ne sont facturées qu'en cas de leur utilisation.

Les membres du Comité prennent acte de ce bilan

III – QUESTIONS DIVERSES

M. Charbonnier, maire de Saint-Galmier se réjouit d'avoir accueilli le comité syndical du Siel dans sa commune, et dans l'Hippodrome lieu important de la vie locale. Il constate la professionnalisation de l'assistance et des propositions techniques adaptées à l'attente des collectivités adhérentes. Il se félicite des prestations proposées année après année par le syndicat et des conventions passées qui ont permis d'améliorer le cadre de vie. Il présente tous ses vœux à ses collègues.

La séance est levée à 19 heures 30.
